Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-242900769-20251218-20251218_37-DE

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE

Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025 **N° 20251218_37**

OBJET • Signature des marchés de prestations de services d'assurances pour les lots 1 « Assurance des dommages aux biens » et 3 « Assurance responsabilité civile » relancés en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence, après déclaration d'infructuosité de la procédure initiale

Nombre d'élus communautaires • 48

Présents • 33

Pouvoirs • 13

Votants • 46

Par convocation en date du 11 décembre 2025, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le 18 décembre 2025 à l'hôtel d'Agglomération à 18h30, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

PRÉSENTS • BANIEL Pierre, BELLEC Olivier, BIGOT Marc, BRAESCU-ANDRIEU Morgane, CARDUNER Didier, CARON Fabien, COTTEN Michel, DAUTEL Christian, DOUX-BETHUIS Sonia, DUPUY Julie, ÉCHIVARD Alain, ÉPARVIER Marie-Hélène, ESVANT Catherine, FICHOU André, GOURLAOUEN Yveline, JAMET Marie-Thérèse, JANVIER Elisabeth, KERHERVÉ Julien, LE BRAS Antony, LE BRETON Marie-Pierre, LE CORRE Thierry, LE NEVÉ Evelyne, LOUSSOUARN Michel, MAO Denis, MARREC Sonia, MARTIN Gérard, PAGNARD Guy, RANNOU Jacques, RENAULT Nathalie, SELLIN Yannick, DERVOUT Dominique, VOISIN Valérie, LE BON Thomas.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR • BAQUÉ Maguy (pouvoir à A. ECHIVARD), LE BARON René (pouvoir donné à O. BELLEC), FRANÇOIS Brigitte (pouvoir à B. FRANCOIS), GUILLOU Valérie (pouvoir à T. LE CORRE), LE GAILLARD Quentin (pouvoir à M. BIGOT), LE GUERN Annie (pouvoir à P. BANIEL), LE MOAL Karen (pouvoir à J. RANNOU), COCHENNEC Claude (pouvoir à M. LOUSSOUARN), BACCON Alain (pouvoir à Y. GOURLAOUEN), LE BLOAS Jean-Yves (pouvoir à M-P. LE BRETON), CAPITAINE Monique (pouvoir à S. MARREC), BESOMBES François (pouvoir à Evelyne LE NEVE), MARTIN Annick (pouvoir à C. ESVANT).

ABSENTS • HÉMON Patrick-Marie, MALLÉJACQ Éric.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE • Michel COTTEN

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-242900769-20251218-20251218_37-DE

Olivier BELLEC expose que la consultation concerne les marchés de prestations de services d'assurances pour le lot 1 « Assurance des dommages aux biens » et le lot 3 « Assurance responsabilité civile », relancés en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence, après déclaration d'infructuosité de la procédure initiale.

La procédure de passation utilisée est la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable, soumise aux dispositions des articles L.2122-1 et R.2122-2 du Code de la Commande Publique.

Dans le cadre de la procédure initiale, comprenant 5 lots, et passée en Appel d'Offres Ouvert, la Commission d'Appel d'Offres du 9 septembre 2025 avait déclaré :

- l'infructuosité du lot 1 « Assurance Dommages aux biens » pour absence d'offres et autorisé le lancement d'une procédure négociée, sans publicité ni mise en concurrence préalable, selon les dispositions de l'article L.2122-2 du Code la Commande Publique ;
- l'infructuosité du lot 3 « Assurance Responsabilité civile générale » pour absence d'offres et autorisé le lancement d'une procédure négociée, sans publicité ni mise en concurrence préalable, selon les dispositions de l'article L.2122-2 du Code la Commande Publique.

Les lots 1 et 3 ont donc été relancés.

Dates d'envoi :

- Pour le lot 1 « Assurance Dommages aux biens » : envoi d'une invitation à concourir à SMACL ASSURANCES le 15 septembre 2025 ;
- Pour le lot 3 « Assurance Responsabilité civile générale », envoi d'une invitation à concourir au groupement PNAS / AREAS le 15 septembre 2025.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 1er décembre 2025, pour être informée des attributions envisagées, au vu des éléments suivants :

- Sélection des candidatures : vérification de la situation juridique, des capacités professionnelles, techniques et financières des entreprises.
- Critères retenus pour le jugement des offres pour les 2 lots :

Critères et sous-critères	Pondération
1-Valeur technique	60%
2-Prix des prestations	40%

- Pour le lot 1 « Assurance Dommages aux biens », le classement des offres est le suivant :

Entreprise	Note Valeur Technique / 60	Note Prix / 40	Note globale / 100	Classement
SMACL ASSURANCES	53,40	40	93,40	1

Il est proposé d'attribuer le lot 1 « Assurance Dommages aux biens » à l'entreprise SMACL ASSURANCES pour un montant annuel de 37 694,50 € TTC.

- Pour le lot 3 « Assurance Responsabilité civile générale », le classement des offres établi en prenant en compte la solution de base + la Garantie Optionnelle GC1 « Responsabilité civile environnement » est le suivant :

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-242900769-20251218-20251218_37-DE

Entreprise	Note Valeur Technique / 60	Note Prix / 40	Note globale / 100	Classement
Groupement PNAS / AREAS	58,80	40	98,80	1

Il est proposé d'attribuer le lot 3 « Assurance Responsabilité civile générale » au groupement PNAS/AREAS pour un montant annuel de 36 074,38 € TTC, correspondant à la solution de base et à la Garantie Optionnelle GC1 « Responsabilité civile environnement ».

Considérant ces classements, la Commission d'Appel d'Offres du 1er décembre est informée :

- de l'attribution du lot 1 « Assurance Dommages aux biens » à l'entreprise SMACL ASSURANCES pour un montant annuel de 37 694,50 € TTC ;
- de l'attribution du lot 3 « Assurance Responsabilité civile générale » au groupement PNAS/AREAS pour un montant annuel de 36 074,38 € TTC, correspondant à la solution de base et à la Garantie Optionnelle GC1 « Responsabilité civile environnement ».

Considérant l'attribution prononcée par la Commission d'Appel d'Offres du 1er décembre 2025 et l'avis favorable du bureau communautaire du 9 décembre 2025,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A 46 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

> **Autorise** Monsieur le Président à signer les marchés de prestations de services d'assurances et à les notifier pour le lot 1 « Assurance Dommages aux biens » à l'entreprise SMACL ASSURANCES et pour le lot 3 « Assurance Responsabilité civile générale » au groupement PNAS/AREAS ;
> **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document en relation avec ces affaires.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 18 décembre 2025

Signé par : Olivier BELLEC
Date : 19/12/2025
Qualité : PRESIDENT CCA